

EVOLUTION DE LA PROFESSION D'AUDIT

Vues de presse se fait l'écho ce mois-ci de résultats d'études récentes concernant le tableau de la profession en Europe et dans la région Asie Pacifique avant de revenir sur les principaux défis rencontrés par la profession d'auditeur, notamment au travers du contenu de l'étude récemment publiée par la London Economics sur l'impact économique des règles actuelles de responsabilité des auditeurs dans l'Union européenne, l'étude britannique sur la situation de la concurrence sur le marché de l'audit

LA PROFESSION EN CHIFFRES

TABLEAU DE LA PROFESSION EN EUROPE : UNE EUROPE À 2 VITESSES ?

Les économies de l'Union européenne ont pour la plupart connu une année de prospérité, ce qui a permis aux cabinets professionnels de d'enregistrer de bons résultats, donnant lieu à une croissance globale de 11 % de leurs revenus. C'est en Russie qu'on enregistre le plus fort taux de croissance, en partie en raison du dynamisme du secteur de l'énergie mais aussi des secteurs de biens de consommation. Les autres pays d'Europe de l'Est (notamment la Roumanie, la Bulgarie, les pays Baltes) ne sont pas en reste et enregistrent des performances jugées spectaculaires. Cet essor s'explique par le fait qu'il s'agit d'économies émergentes, dans lesquels existe une demande bien plus forte que dans les pays traditionnels où les professions comptables sont déjà bien assises, comme aux Pays-bas, en Allemagne, en Scandinavie et en Suisse.

Partout en Europe continuent de prédominer les questions de réglementation. La Huitième directive de l'Union européenne entre en application, les Etats membres devant pouvoir attester de leur conformité d'ici juillet 2008. Cette directive est destinée à donner un cadre général minimal aux Etats membres, qui pourront s'ils le souhaitent ajouter des obligations supplémentaires. Pour certains observateurs, cette latitude risque de conduire à de nouvelles divergences entre les Etats remettant en cause le fondement même de l'utilité d'un texte européen. Déjà, les réglementations applicables dans chaque pays contribuent à compliquer les objectifs d'harmonisation de l'Union. Et ce n'est pas l'arrivée en Europe de législations proches de la loi Sarbanes-Oxley qui risquent d'inverser cette tendance. L'article cite le code de déontologie français, dont la nouvelle version a été publiée le 1^{er} juillet, et qui se trouve être plus strict en matière de fiscalité que la loi Sarbanes-Oxley.

[International Accounting Bulletin – N° 395 – 25 août 2006, pages 9 à 15](#)

TABLEAU DE LA PROFESSION DANS LA RÉGION ASIE PACIFIQUE

La région Asie-Pacifique continue de connaître une évolution florissante alors que les lignes de services traditionnels sont renforcées pour satisfaire aux demandes du client. Les affaires y sont prospères : 68 % des personnes interrogées déclarent avoir réalisé des taux de croissance à 2 chiffres. Même si l'intérêt des réseaux reste axé sur la Chine et l'Inde depuis plusieurs années, ceux-ci explorent les opportunités offertes dans les autres pays à mesure que la confiance générale s'installe dans la région. Le principal défi pour eux consiste à maximiser leur croissance sur les principaux marchés (tels que l'Australie, la Chine et l'Inde), sans pour autant négliger leurs cabinets membres dans les autres pays (Malaisie, Nouvelle-Zélande, Vietnam). La réaction intéressante à signaler est qu'afin de résoudre ce problème de logistique et de qualité, plusieurs réseaux sont en train de réévaluer leur stratégie pour aider leurs membres à dispenser les services les mieux adaptés à leurs clients.

Dans la région Asie-Pacifique, la prise de conscience par les sociétés faisant appel à l'épargne publique de l'importance d'une gouvernance de qualité s'est exercée au profit des cabinets professionnels, notamment sous la forme d'une délégation de travaux sur le contrôle interne. Les questions de développement durable ont également retenu l'attention. Au début de 2006, l'institut australien CPA Australia a encouragé la profession, les régulateurs, les entreprises et les normalisateurs de la région à collaborer à la mise en place de lignes directrices pour les rapports sur le développement durable.

Dans cette région comme ailleurs dans le monde, la pénurie de professionnels qualifiés est un véritable problème. En outre, les activités y sont davantage qu'ailleurs configurées en fonction de la diversité des cultures et des coutumes qui cohabitent dans la région.

[International Accounting Bulletin – N° 395 – 23 juin 2006, pages 11 à 15](#)

UN TABLEAU MONDIAL DE LA PROFESSION MARQUÉ DU SCEAU DE L'OPTIMISME

Une humeur de confiance parmi les entreprises et une panoplie de profondes réformes sont à l'origine d'un climat positif dans beaucoup de cabinets d'Asie Pacifique, d'Europe et d'Amérique du Nord. Les 18 mois écoulés ont été exceptionnels pour bon nombre des cabinets membres de réseaux internationaux. Aux Etats-Unis, un taux de croissance combiné de 16 % a été enregistré, portant le chiffre d'affaires total près de la barre des 40 milliards de dollars. Les superlatifs ne manquent pas pour qualifier les performances de ces cabinets. Les dispositions de la loi Sarbanes-Oxley sont en grande partie responsable de cette fausse, en augmentant les honoraires d'audit et en ouvrant le marché à des cabinets intermédiaires. Outre l'accroissement des missions d'assurance, les missions fiscales contribuent également à l'augmentation du chiffre d'affaires, en même temps que d'autres nouveaux services, comme l'audit juridicomptable ou les missions liées aux nouvelles technologies. Les périodes exceptionnelles ont cependant toujours une fin. Les associés de cabinets américains reconnaissent que des problèmes existent dans leur économie nationale, ce qui signifie que sans les réformes Sarbanes-Oxley, les résultats ne seraient pas aussi bons.

Il est d'ailleurs plausible que sans cette réforme, ils s'apparenteraient aux taux de croissance enregistrés par les cabinets européens, qui s'inquiètent du ralentissement à venir de l'économie, du fait du relèvement des taux d'intérêt par la Banque centrale européenne et la Banque d'Angleterre.

Quoi qu'il en soit, même si la confiance a tendance à s'effriter sur certains marchés, l'environnement économique mondial a plutôt le vent en poupe. Ceci est vrai dans la région Asie Pacifique et notamment en Chine, où se focalise le développement stratégique international des cabinets. En termes de chiffre d'affaires, le marché chinois des services de comptabilité est inférieur à celui des Pays-Bas. Toutefois, le nombre de collaborateurs total en Chine, qui s'élève à 37 643, se classe d'ores et déjà parmi les plus élevés du monde et bat le Canada, la France et l'Allemagne. Fondamentalement, les chiffres liés aux effectifs indiquent que la constitution d'une masse critique est l'élément indispensable qui permettra de

répondre à la demande de services dans le pays.

S'agissant de l'Europe, l'Italie a suivi les tendances de l'année passée en produisant le taux de croissance le plus élevé de la région (21 %), en s'appuyant sur une profession revitalisée par une série de réformes. La République d'Irlande a elle aussi révélé un marché de services comptables dynamique, qui a bénéficié dans une large mesure d'un régime fiscal avantageux accordé aux entreprises.

Quant à l'Allemagne, une des principales économies européennes, les professionnels ont enfin commencé à bénéficier des tendances positives rencontrées par leurs confrères, et les cabinets ont enregistré un taux de croissance global de 8 %, qu'ils expliquent principalement par la vague d'activité de fusions et d'acquisitions.

International Accounting Bulletin – N° 394 – 12 août 2006, page 6

LES DÉFIS DE LA PROFESSION

LA RESPONSABILITÉ DES AUDITEURS - ÉTUDE INDÉPENDANTE SUR L'IMPACT ÉCONOMIQUE DES RÈGLES EN VIGUEUR

La Commission européenne a commandé à la London School of Economics une étude indépendante sur l'impact économique des règles actuelles de l'Union européenne en ce qui concerne les régimes de responsabilité des auditeurs et les conditions d'assurance dans les États membres.

Il s'agit de la première étude économique sur ce sujet effectuée à l'échelle de l'Union européenne. Elle analyse la structure du marché de l'audit et l'avenir probable de son évolution, décrit les limites existantes sur le marché des assurances pour les audits internationaux, étudie les facteurs économiques qui requièrent une limitation de la responsabilité des auditeurs et compare plusieurs méthodes de limitation de responsabilité pouvant être envisagées.

PRINCIPALES CONCLUSIONS DE L'ÉTUDE

L'étude met en évidence quatre grands problèmes:

PREMIER ENSEIGNEMENT

- Le marché international du contrôle légal des documents comptables des grandes et très grandes entreprises est fortement concentré et dominé par le réseau des Big Four. La probabilité que de nouveaux cabinets s'implantent sur ce marché dans les prochaines années est très faible. En outre, dans les circonstances actuelles, les cabinets de taille intermédiaire ont peu de chances de devenir une alternative valable en cas de défaillance d'un des Big Four. La raison en est que les cabinets de taille moyenne se heurtent à une multitude de barrières entravant l'accès au marché. Ces barrières sont la réputation, les compétences et le champ de leur réseau et l'exposition à une responsabilité illimitée dans la plupart des États membres, combinée à une possibilité d'assurance professionnelle assez limitée.

COMMENTAIRE

Les cabinets de taille moyenne pourront peut-être s'autoriser quelques incursions sur le marché des missions de contrôle légal des comptes des grandes et très grandes entreprises, s'ils parviennent à surmonter l'obstacle de la réputation grâce à un changement de mentalité des sociétés et des investisseurs à leur égard. Mais les autres barrières continueront d'entraver le champ et l'ampleur de leur présence sur ce marché au cours des prochaines années. Dans un avenir proche, il est peu probable que, même à l'issue de fusion ou de consolidation, les réseaux de taille moyenne puissent constituer un recours suffisant aux réseaux des Big Four ou se substituer à un des Big Four défaillants.

AUTRES ENSEIGNEMENTS

- Le niveau de l'assurance-responsabilité des auditeurs proposé pour des limites de responsabilité plus élevées

a considérablement diminué ces dernières années. Il est possible que les sources de financement encore disponibles pour faire face aux recours soient essentiellement les revenus des associés au sein d'un même réseau international. Il est donc possible qu'un réseau entier soit mis en danger si les plaintes sont importantes.

- La défaillance d'un réseau pourrait avoir des conséquences graves pour l'économie au sens large, telles que, par exemple, une réduction considérable de la capacité d'une grande entreprise à respecter l'obligation de contrôle légal, ce qui peut engendrer de graves difficultés pour les entreprises dont les états financiers doivent être contrôlés.

- Une limitation de la responsabilité des auditeurs réduirait ce risque. Si les limitations de responsabilité en matière de contrôle légal des comptes diffèrent largement, la diversité des situations, aussi bien ce qui concerne les vérifications que la taille des entreprises, est telle qu'une politique communautaire unique ne serait sans doute pas la plus efficace.

COMMENTAIRES DE CES 3 ENSEIGNEMENTS

Le niveau de l'assurance-responsabilité proposé aux auditeurs pour couvrir des engagements de responsabilité toujours plus élevée a considérablement diminué ces dernières années. Le niveau actuel de l'assurance disponible est tel qu'il couvrirait moins de 5 % des quelques actions en réclamation actuellement en cours dans certains États membres de l'Union européenne. En outre, le prix de cette assurance a considérablement augmenté, le coût en ayant été multiplié par 2 en cinq ans. En outre, certains demandeurs sont désormais plus enclins à maximiser leur indemnisation que par le passé. C'est pourquoi le risque d'une grosse indemnisation ou d'un règlement que les Big Four seraient conduits à assumer eux-mêmes, directement ou par l'intermédiaire de leurs captifs, a considérablement augmenté ces 5 dernières années. Une fois qu'un cabinet a épuisé la couverture limitée procurée par ses captifs, les seules sources de financement dont il dispose encore pour faire face aux recours deviennent essentiellement les revenus des partenaires au sein d'un même réseau international. Il est donc possible qu'un réseau entier soit mis en danger. La question qui se pose est de savoir quelle amputation de son revenu un associé serait prêt à accepter avant de décider de « quitter le navire ». La profession est d'ores et déjà jugée moins attrayante et assez risquée. Les personnes interrogées dans l'étude indiquent que, compte tenu de l'absence de limitation de

responsabilité, il est encore plus difficile d'attirer des personnes de talent dans la profession et surtout de pouvoir conserver des professionnels qualifiés pour leur proposer ultérieurement de s'associer. Une action en responsabilité de grande envergure qui menacerait la survie d'un cabinet ne ferait qu'aggraver les perceptions négatives entourant la profession. Selon les Big Four, toute obligation financière requérant une amputation de 15 à 20 % du chiffre d'affaires pendant plus de 3 à 4 ans ne pourrait que conduire à la disparition du cabinet. C'est pourquoi l'ensemble des professionnels appelle de ses vœux une limitation de leur responsabilité afin de réduire le risque d'actions potentielles catastrophiques.

Un petit nombre d'États membres de l'Union européenne (l'Autriche, la Belgique, l'Allemagne, la Grèce et la Slovaquie) prévoient une limitation réglementaire à la responsabilité de leurs auditeurs. Au Royaume-Uni, un projet de loi, actuellement devant le Parlement, prévoit une limitation contractuelle sur le sujet.

En matière de limitation du risque pour les cabinets d'audit et d'accroissement de la concurrence entre eux, le problème central n'est pas tant la forme précise que va prendre cette limitation que le niveau de responsabilité auquel sont confrontés les auditeurs dans un régime prévoyant une limitation de leur responsabilité :

- Un plafond relativement élevé peut se révéler approprié pour les Big Four dans la mesure où elle va les inciter à se concentrer sur la qualité de l'audit. Elle ne risque pas pour autant de conduire à une augmentation du nombre des cabinets de taille moyenne sur le marché desservi par les Big Four.

- À l'inverse, un plafond de responsabilité suffisamment bas pour encourager les cabinets de taille moyenne à auditer des grandes sociétés risque de ne pas apporter les incitations appropriées aux Big Four.

Il reste à noter que l'étude n'exprime pas nécessairement le point de vue officiel de la Commission et que le rédacteur de l'étude, London Economics, demeure responsable des informations et avis présentés dans le rapport.

La préparation de l'étude, qui compare plusieurs méthodes de limitation de responsabilité pouvant être envisagées, s'est accompagnée de la création d'un Forum sur la responsabilité des auditeurs composé d'experts du marché. Pour Charlie McCreedy, membre de la Commission chargé du marché intérieur et des services, cette étude constitue une précieuse contribution à l'examen du régime de responsabilité

des auditeurs car elle met en évidence que des plaintes d'envergure massive peuvent mettre en danger tout un réseau d'audit et soulève des perspectives importantes. Elle devrait permettre de mieux comprendre quelle est la meilleure manière de résoudre les problèmes qui existent en la matière et c'est pour cela qu'il appelle de ses vœux d'abondants commentaires dans le cadre du Forum précité.

LA CONCURRENCE SUR LE MARCHÉ DE L'AUDIT

L'EXEMPLE DU ROYAUME-UNI AU TRAVERS DE L'ÉTUDE OXERA

Au Royaume-Uni, les Big Four auditent 99 % des 100 premières sociétés cotées au FTSE, 97 % des 250 premières sociétés au FTSE et 93 % de l'ensemble des sociétés cotées. Sur le second marché, le pourcentage n'excède pas 39 % des sociétés... Une telle concentration sur le marché de l'audit a conduit un grand nombre de protagonistes à s'inquiéter de ce qui s'apparente pour beaucoup à une mainmise. Si les sociétés moyennes prenaient de la distance à l'égard des Big Four au moment du choix de leurs auditeurs, les cabinets de taille moyenne pour(raient) bénéficier d'un apport majeur d'honoraires.

Au mois d'août 2006, le Financial Reporting Council (FRC) a publié les réponses de l'étude Oxera qu'il avait commandité en début d'année. Pour les principaux instituts britanniques, cette concentration du marché est à la fois une préoccupation majeure mais également le simple résultat d'une économie de marché.

C'est l'Association des compagnies d'assurance (ABI) qui a exprimé la prise de position la plus agressive en suggérant que les Big Four soient obligés de se défaire d'une partie de leurs activités dès que leur part sur le marché de l'audit acquiert une trop grande importance. Selon l'ABI, si l'enquête d'Oxera montre que la plupart des personnes interrogées pourraient se satisfaire d'un statu quo d'un marché de l'audit dominé par 4 cabinets, elles trouveraient en revanche le niveau de choix bien trop faible si leur nombre tombait à 3, du fait de la disparition de l'un d'entre eux. Elle souligne également l'inconfort d'un marché où les grands cabinets pourraient être en mesure de dicter les conditions de réglementation en menaçant de se retirer du marché. Face à cette situation, elle préconise donc que les grands cabinets se défassent d'une partie de leurs mandats, sous réserve néanmoins que les autres protagonistes veuillent bien et soient capables de reprendre les missions ainsi remises sur le marché.

L'ABI considère que cette approche basée sur le marché est indispensable pour trouver une solution à la concentration du marché de l'audit sans recourir à des moyens réglementaires coercitifs qui mettraient en péril le fonctionnement d'un marché concurrentiel.

[International Accounting Bulletin – N° 395 – 25 août 2006, pages 5 à 7](#) * [The Accountant – N° 6033 – Août 2006, pages 6 et 7](#)

L'EXPRESSION D'UNE NOUVELLE ASSURANCE

Selon une étude parrainée par PricewaterhouseCoopers UK, les cabinets professionnels vont peut-être devoir revoir leurs stratégies d'expression d'assurance à mesure que les différentes parties prenantes de la communication financière accordent une importance grandissante aux informations non financières pour la prise de connaissance et l'appréciation de l'efficacité et de l'intégrité des opérations d'une société.

Selon l'étude effectuée par l'institut de recherche international AccountAbility, il ressort que les auditeurs professionnels ont un rôle primordial à jouer en la matière. Pour exprimer une assurance auprès des parties prenantes, il faut un savant dosage de compétences, d'expérience de l'audit et des compétences très spécialisées.

L'institut a interrogé 40 dirigeants, praticiens et utilisateurs de la communication d'informations sociales et environnementales. L'étude a révélé qu'il était nécessaire de lier sagement l'expression d'une assurance formelle à d'autres flux d'informations informelles, et que les rapports et les expressions d'assurance devaient avant tout permettre des évaluations prospectives sur la performance de la société. Il faut de plus en plus prendre en compte la façon dont la société parvient à gérer les risques sociaux et environnementaux, afin de mieux mesurer comment ils compteront ultérieurement dans la balance.

[International Accounting Bulletin – N° 391 – 23 juin 2006, page 3](#)

RÉMUNÉRATION DES PROFESSIONNELS COMPTABLES

Selon une recherche effectuée par IAB, au cours de l'année écoulée, le revenu net moyen par salarié dans l'ensemble des réseaux et associations de cabinets comptables a augmenté de 6 %. Pour les associés, le revenu global moyen est passé de 1,48 million de \$ à 1,64 million de \$, soit une augmentation de 11 %, alors que les revenus des collaborateurs a augmenté de 5 %.

A un moment où les ressources et le capital intellectuel sont très recherchées, la puissance financière des Big Four apparaît de toute évidence en Asie-Pacifique, en Europe et en Amérique du Nord.

Au Canada et aux États-Unis, le revenu moyen par associé a augmenté de 16 % chez les Big Four et de 30 % dans les cabinets de taille moyenne, augmentation qui confirme l'envolée constante de l'activité et des missions exercées par les cabinets hors Big Four.

En Europe, le tableau est également favorable pour la profession. On note une progression de 14 % du revenu moyen des associés chez les Big Four, et de 10 % parmi les associés de cabinets de taille moyenne.

Dans la région Asie Pacifique, où les cabinets enregistrent l'une des plus fortes croissances des missions comptables, les associés en sont néanmoins encore à attendre une progression de leurs revenus similaire à celle de confrères européens et américains. Chez les Big Four, la progression a été de 10 % et de 13 % pour les moyens cabinets.

Au final, ces augmentations à 2 chiffres indiquent que la profession connaît une demande florissante de services de la part d'entreprises souhaitant effectuer des opérations transfrontalières, et bénéficie d'une demande de services induits par les modifications de la réglementation et l'application des normes comptables.

Globalement, le revenu généré par le marché des services comptables au sein des réseaux et des associations s'élève à plus de 100 milliards de dollars. En termes de revenus par associé au niveau mondial, les cabinets de taille moyenne se rapprochent sensiblement des Big Four, trois réseaux générant plus de 1 million de \$. Les Big Four toutefois, continuent de générer plus de 2 fois et demi le revenu moyen produit par leurs confrères des cabinets de taille moyenne, ce qui fournit un autre signe tangible de la différence d'économies d'échelle entre le quatuor de tête et le reste des cabinets professionnels. Parmi eux, Ernst & Young a obtenu le meilleur ratio chiffre d'affaire /salarié.

[International Accounting Bulletin – N° 396 – 12 septembre 2006, page 10](#)